

Suivi des questions de la séance du 1^{er} novembre 2018

1. Quelle est la dimension de la partie séparée située à l'est du boulevard Angrignon?

R : La superficie de cet espace est d'environ 4,5 hectares.

2. Qui décide de la vocation du parc?

R : La décision finale sera adoptée par les élus du conseil d'agglomération. Les propositions qui découleront de la présente consultation publique seront incluses dans le rapport final qui sera déposé à la mairesse de Montréal par l'Office de consultation publique de Montréal.

3. Sur la carte du réseau cyclable présentée lors de la rencontre, est-ce possible de savoir dans quel horizon les pistes cyclables identifiées comme «projetées» seront réalisées?

Dans le cadre de la révision du plan vélo en 2014, la Ville a ajouté 600 km de liens cyclables potentiels à implanter dans un horizon de 10 à 12 ans à la grandeur de l'agglomération.

La réalisation de ces liens potentiels dépend de plusieurs facteurs :

- L'intérêt des arrondissements pour développer leur réseau cyclable ;
- Les travaux des infrastructures (ex. : eau, aqueduc, etc.) en cours ou projetés ;
- L'opportunité de prioriser l'implantation des liens cyclables dans le cadre d'un grand projet (ex. : projet Turcot, projet Champlain, etc.).

Pour ces raisons, il nous est impossible de convenir ou de proposer un échéancier plus précis pour la réalisation de ces projets prévus dans le secteur influencé par le projet.